



Theranexus

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Theranexus

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theranexus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theranexus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.3 « Principes de continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités selon lesquelles votre société bénéficie du crédit d'impôt recherche sont précisées dans la note 3.10 « CIR (Crédit d'Impôt Recherche) » et le montant du produit de l'exercice au titre de ce crédit d'impôt est mentionné dans la note 5.8 « Crédit d'Impôt Recherche » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu la méthodologie utilisée par votre société pour évaluer le montant de ce produit et réalisé des tests sur les dépenses de recherche retenues dans le calcul. Sur cette base, nous avons conclu au caractère pertinent du produit comptabilisé.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Cédric Garcia



THERANEXUS SA

Comptes de l'exercice 2023



THERANEXUS SA

Comptes Annuels au 31 décembre 2023

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Notes		Présenté en euros						
		au 31/12/2023 (12 mois)			au 31/12/2022 (12 mois)		Variations	
		Brut	Amort.Déprect ^o .	Net	Net	Var.	Var. %	
5.9 & 5.10	IMMOBILISATIONS							
	Frais d'établissement						n/a	
	Recherche et développement						n/a	
	Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 351 847	(298 644)	1 053 203	1 091 809	(38 607)	-4%	
	Fonds commercial						n/a	
	Autres immobilisations incorporelles						n/a	
	Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						n/a	
	Terrains						n/a	
	Constructions						n/a	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	982 361	(976 569)	5 792	168 082	(162 290)	-97%	
	Autres immobilisations corporelles	50 849	(26 543)	24 306	36 249	(11 942)	-33%	
	Immobilisations en cours						n/a	
5.9 & 5.10	IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Avances & acomptes						n/a	
	Participations évaluées selon mise en équivalence						n/a	
	Autres Participations						n/a	
	Créances rattachées à des participations						n/a	
	Autres titres immobilisés	120 326	(45 249)	75 077	91 567	(16 490)	-18%	
	Prêts						n/a	
	Autres immobilisations financières	112 213		112 213	137 372	(25 159)	-18%	
	ACTIF IMMOBILISE	2 617 597	(1 347 005)	1 270 592	1 525 079	(254 487)		
	Avances & acomptes versés sur commandes						n/a	
5.12	CREANCES							
5.12	Clients et comptes rattachés						n/a	
5.12	Fournisseurs débiteurs	4 753		4 753	18 441	(13 687)	-74%	
5.12	Personnel				4 770	(4 770)	-100%	
5.12	Organismes sociaux	6 004		6 004	1 593	4 411	277%	
5.12	Etat, impôts sur les bénéfices	784 569		784 569	592 329	192 240	32%	
5.12	Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	84 562		84 562	76 554	8 008	10%	
5.12	Autres	26 894		26 894	27 665	(771)	-3%	
5.12	Capital souscrit et appelé, non versé						n/a	
5.14	Valeurs mobilières de placement	3 705 868		3 705 868	7 002 795	(3 296 926)	-47%	
5.14	Disponibilités	1 198 866		1 198 866	2 104 819	(905 952)	-43%	
5.12								
5.12								
5.15	Charges constatées d'avance	155 628		155 628	699 702	(544 074)	-78%	
5.12	Primes de remboursement des obligations						n/a	
5.12	Ecart de conversion actif						n/a	
	ACTIF CIRCULANT	5 967 145		5 967 145	10 528 667	(4 561 522)		
	TOTAL GENERAL	8 584 742	(1 347 005)	7 237 737	12 053 746	(4 816 009)		



THERANEXUS SA

Comptes Semestriels au 31 décembre 2023

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Notes		au 31/12/2023 (12 mois)	au 31/12/2022 (12 mois)	Variations	
				Var.	Var. %
1.2	Capital social ou individuel	1 939 681	1 336 553	603 128	45%
1.2	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 021 298	8 362 600	(4 341 303)	-52%
1.2	Ecart de réévaluation				n/a
1.2	Réserve légale				n/a
1.2	Réserves statutaires ou contractuelles				n/a
1.2	Réserves réglementées				n/a
1.2	Autres réserves				n/a
1.2	Report à nouveau				n/a
1.2	Résultat de l'exercice	(6 827 952)	(6 567 192)	(260 760)	4%
1.2	Subventions d'investissement				n/a
1.2	Provisions réglementées				n/a
1.2	CAPITAUX PROPRES	(866 973)	3 131 961	(3 998 935)	-128%
	Produits des émissions de titres participatifs				n/a
5.19	Avances conditionnées	3 088 521	2 596 021	492 500	19%
	AUTRES FONDS PROPRES	3 088 521	2 596 021	492 500	
	Provisions pour risques				n/a
	Provisions pour charges				n/a
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	DETTES FINANCIERES				
5.12	Emprunts obligataires convertibles				n/a
5.12	Autres Emprunts obligataires				n/a
5.19	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 415 137	3 476 081	(1 060 944)	-31%
5.19	Emprunts et dettes financières diverses	1 227 884	1 412 874	(184 990)	-13%
5.12	Associés				n/a
5.12	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				n/a
5.20	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 126 098	855 156	270 942	32%
5.12	Personnel	72 490	147 293	(74 804)	-51%
5.12	Organismes sociaux	144 494	345 082	(200 588)	-58%
5.12	Etat, impôts sur les bénéfices				n/a
5.12	Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 245	200	5 045	2523%
5.12	Etat, obligations cautionnées				n/a
5.12	Autres impôts, taxes et assimilés	24 841	89 078	(64 237)	-72%
	DETTES DIVERSES				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				n/a
	Autres dettes				n/a
	COMPTES DE REGULARISATION				
	Produits constatés d'avance				n/a
	DETTES	5 016 189	6 325 764	(1 309 575)	
	Ecart de conversion passif				n/a
	TOTAL GENERAL	7 237 737	12 053 746	(4 816 010)	

COMPTE DE RESULTAT

Notes	RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 31/12/2023 (12 mois)	au 31/12/2022 (12 mois)	Variations	
						Var.	Var. %
	Ventes de marchandises						n/a
	Production vendue biens						n/a
	Production vendue services						n/a
	Chiffre d'affaires Nets						n/a
	Production stockée						n/a
	Production immobilisée						n/a
	Subventions d'exploitation			296 331	414 899	(118 568)	-29%
5.2	Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			19 543	830 604	(811 061)	-98%
	Autres produits			2 803	17	2 787	16767%
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			318 677	1 245 519	(926 842)	-74%
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						n/a
	Variation de stock (marchandises)						n/a
	Achats de matières premières et autres approvisionnements						n/a
5.3	Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						n/a
	Autres achats et charges externes			(5 037 916)	(3 924 626)	(1 113 289)	28%
5.4	Impôts, taxes et versements assimilés			(38 492)	(42 769)	4 277	-10%
5.4	Salaires et traitements			(1 726 118)	(2 157 202)	431 084	-20%
5.4	Charges sociales			(872 490)	(1 007 457)	134 967	-13%
5.5	Dotations aux amortissements sur immobilisations			(256 263)	(332 214)	75 951	-23%
5.5	Dotations aux provisions sur immobilisations						n/a
5.5	Dotations aux provisions sur actif circulant						n/a
5.5	Dotations aux provisions pour risques et charges						n/a
	Autres charges			(31 075)	(38 604)	7 529	-20%
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			(7 962 354)	(7 502 873)	(459 481)	6%
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(7 643 677)	(6 257 353)	(1 386 324)	
5.6	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						n/a
5.6	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						n/a
5.6	Produits financiers de participations						n/a
5.6	Produits des autres valeurs mobilières et créances						n/a
5.6	Autres intérêts et produits assimilés			124 749	4 666	120 083	2574%
5.6	Reprises sur provisions et transferts de charges			21 101	429 149	(408 048)	-95%
5.6	Différences positives de change			16 584	64 988	(48 404)	-74%
5.6	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						n/a
5.6	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			162 434	498 803	(336 369)	-67%
5.6	Dotations financières aux amortissements et provisions			(45 249)	(122 916)	77 666	-63%
5.6	Intérêts et charges assimilées			(83 965)	(86 289)	2 324	-3%
5.6	Différences négatives de change			(19 336)	(30 594)	11 258	-37%
5.6	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				(417 656)	417 656	-100%
5.6	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			(148 550)	(657 455)	508 904	-77%
5.6	RESULTAT FINANCIER (V-VI)			13 884	(158 651)	172 535	-109%
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+IV+V-VI)			(7 629 793)	(6 416 004)	(1 213 788)	19%

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

Notes	RUBRIQUES	au 31/12/2023 (12 mois)	au 31/12/2022 (12 mois)	Variations	
				Var.	Var. %
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				n/a
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				n/a
	Reprises sur provisions et transferts de charges				n/a
	PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	0	0	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(771 181)	771 181	-100%
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				n/a
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				n/a
	CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	(771 181)	771 181	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	(771 181)	771 181	-100%
5.7	Participation des salariés				n/a
	Impôts sur les bénéfices	801 841	619 994	181 847	29%
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	481 111	1 744 323	(1 263 211)	-72%
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)	(7 309 063)	(8 311 514)	1 002 450	-12%
	RESULTAT NET	(6 827 952)	(6 567 192)	(260 761)	4%
	Dont Crédit-bail mobilier				
	Dont Crédit-bail immobilier				

1.2 Etat des variations des capitaux propres

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2021	1 255 964	15 617 132					(8 150 414)	8 722 682
Augmentation de capital	80 589	895 882						976 472
Affectation de résultat							8 150 414	8 150 414
Report à nouveau		(8 150 414)						(8 150 414)
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(6 567 192)	(6 567 192)
31/12/2022	1 336 553	8 362 600					(6 567 192)	3 131 961

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2022	1 336 553	8 362 600					(6 567 192)	3 131 961
Augmentation de capital	603 128	2 225 890						2 829 017
Affectation de résultat							6 567 192	6 567 192
Report à nouveau		(6 567 192)						(6 567 192)
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(6 827 952)	(6 827 952)
31/12/2023	1 939 681	4 021 298					(6 827 952)	(866 973)

1.3 Tableaux des flux de trésorerie

En euros	au 31/12/2023 (12 mois)	au 31/12/2022 (12 mois)
Résultat de l'exercice	(6 827 952)	(6 567 192)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements	256 446	332 214
Dotations aux provisions	45 249	122 916
Reprises sur provisions	(49 217)	(1 240 210)
Vnc des éléments d'actif mis au rebus		771 181
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité		
Gains/pertes de change	2 751	(34 394)
Intérêts nets reçus	(124 749)	
Intérêt financiers nets payés	83 965	78 415
Marge brute d'auto-financement	(6 613 505)	(6 537 070)
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts		
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	318 933	1 068 071
Variation des dettes	(63 641)	95 406
Variation du besoin en fonds de roulement	255 292	1 163 477
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(6 358 214)	(5 373 594)
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(39 781)	(32 389)
Immobilisations corporelles	(3 827)	(41 219)
Immobilisations financières	(17 500)	(20 515)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		417 656
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(61 107)	323 533
Augmentation de capital en numéraire	2 929 354	676 471
Souscription d'emprunts		
Dont obligations convertibles		
Dont Adi		
Dont emprunt auprès établissement bancaire		800 000
Dont avance remboursable	705 000	1 237 000
Gain de change		
Perte de change		
Intérêts nets reçus	124 749	
Intérêt financiers nets versés	(83 965)	(78 415)
Gains/pertes de change	(2 751)	34 394
Remboursement d'emprunt	(1 455 944)	(1 037 988)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 216 442	1 631 462
VARIATION DE TRESORERIE	(4 202 879)	(3 418 599)
Trésorerie d'ouverture	9 107 613	12 526 212
Trésorerie de clôture	4 904 735	9 107 613
Variation de trésorerie	(4 202 878)	(3 418 599)

Theranexus est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au 31 décembre 2023 ;

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice clôturé au 31/12/2022.

2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de levées de fonds successives, de subventions, d'avances remboursables ou de prêts.

Les prévisions de trésorerie établies en interne par la société font l'objet d'une structure de coûts en légère diminution, et la Société dispose d'une trésorerie de 4 905 k€ au 31 décembre 2023.

La société prévoit par ailleurs les encaissements suivants :

- le remboursement du CIR 2023 attendu au 3^{ème} trimestre 2024 pour un montant de 785 k€ ;
- le versement du dernier montant d'aide pour le projet Neurolead, pour 403 k€ ;
- le versement initial des aides relatives au projet PickASO, pour 457k€.

À la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement de ses activités opérationnelles au moins jusqu'au début du deuxième trimestre 2025.

Au-delà de son horizon de liquidité, la Société aura besoin de fonds supplémentaires pour continuer à financer le développement de ses activités.

La Société prévoit d'être en mesure d'obtenir des financements supplémentaires grâce à un ou plusieurs accords de licence, partenariats commerciaux ou autres accords similaires possibles, ou par le financement d'investisseurs institutionnels ou stratégiques dans le cadre de levées de fonds sur les marchés de capitaux, de financements par emprunt ou d'une combinaison des deux. Cependant ces financements n'ont pas été pris en compte pour analyser la continuité d'exploitation sur les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

À la date de l'arrêté des comptes, la Direction de la Société estime qu'elle dispose d'une assurance raisonnable de trouver le financement adéquat. En cas d'échec d'obtention d'un nouveau financement, la Société pourrait ne pas être en mesure de faire face à ses dettes dans le cadre normal de son activité à partir de mars 2025. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Le principe de la continuité de l'exploitation a été retenu par le Conseil d'Administration au regard des données et hypothèses présentées ci-dessus

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.
Le Crédit Impôt Recherche.

2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

3. Principales méthodes comptables de la Société

3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus, étant en phase de recherche, elle ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Par exception les subventions Neurolead sont reconnues après validation auprès de la BPI de l'atteinte d'étapes clés prédéfinies dans le contrat.

3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.3.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament Batten-1, en cours de développement dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Par ailleurs, il est rappelé que des frais de recherche et développement ont été engagés et comptabilisés en charge pour un montant 3 803 K€ au 31 décembre 2023.

Les frais d'avocat spécialisé en brevet constituant des couts annexes non liés aux dépôts des brevets sont également comptabilisés en charge pour un montant de 17 K€ au 31 décembre 2023.

3.3.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Installations techniques	de 4 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3.3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé au cours de l'exercice 2017 à la suite de l'introduction en bourse de la société.

Concernant le contrat de liquidité, au titre de l'année 2023, l'évaluation du cours des titres détenus en portefeuille fait apparaître une perte de valeur de 45 K€ pour les immobilisations financières, plus précisément, les titres financiers, et une dépréciation de ce même montant a été constatée.

3.5 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée dans les comptes clos au 31 Décembre 2023 et au 31 Décembre 2022 tel que permis par la législation française.

3.7 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 % (tendance à long terme)
- Taux d'actualisation retenu de 3.2 % au 31/12/2023
- Taux de turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2022

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
 - Taux de charges sociales à long terme moyen de 40 %.
-

3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et AGA) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La Société a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2023, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

3.11 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4. Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

En janvier 2023 la Société et son partenaire BBDF ont présenté les premiers résultats de sécurité et pharmacocinétique obtenus dans le cadre de son étude de phase 1/2 dans la maladie de Batten. Après 9 semaines de traitement à la dose maximale de 600 mg/j de Batten-1, les six patients atteints de la forme juvénile de la maladie de Batten CLN3, âgés de 17 ans et plus, ont montré un bon profil de tolérance et de sécurité d'utilisation, ainsi qu'un profil de pharmacocinétique conforme aux attentes.

En février 2023 la Société a mis en place une équipe-projet dans le domaine des maladies neurologiques rares, conjointement avec l'INRIA, l'université Claude Bernard Lyon 1 Et les Hospices Civils de Lyon.

En mai 2023 Theranexus et son partenaire BBDF ont obtenu de la FDA (autorités de santé américaines) l'accord sur les critères d'efficacité de la future étude de phase 3 de Batten-1 dans la maladie de Batten CLN3, puis en juin le même accord a été obtenu de la part des autorités européennes (EMA).

En juin 2023 la Société et son partenaire BBDF ont présenté des résultats préliminaires encourageants à 6 mois dans l'étude de phase 1/2 de Batten-1 dans la maladie de Batten (CLN3), avec une réduction après 6 mois de traitement des neurofilaments (un biomarqueur de la mort neuronale), et une stabilisation des symptômes moteurs pour les patients traités comparée à une dégradation attendue selon l'histoire naturelle de la maladie.

En septembre 2023, les résultats à 12 mois de traitement de cette même étude sont venus renforcer ceux obtenus à 6 mois annoncés mi-juin 2023. Ils montrent une diminution moyenne, dans le sérum des patients, de 32% après 12 mois de traitement (pour rappel, 17% après un traitement de 6 mois) des chaînes légères de neurofilaments (NfL), biomarqueur reconnu de la dégénérescence neuronale¹. Une diminution de 64% de ce biomarqueur est également observée dans le liquide céphalo-rachidien. Il a été aussi constaté, après douze mois de traitement, une réduction des glycosphingolipides impliqués dans la pathologie (-45% sur Gb3) et dont l'accumulation est toxique dans les neurones, de manière cohérente avec les données précliniques. Sur le plan clinique, l'aggravation des symptômes moteurs après 12 mois, évaluée par la sous-échelle d'évaluation physique de l'UBDRS modifiée, a été nettement moins importante que ce qui est attendu dans cette maladie naturellement progressive.

4.2 Evènements post-clôture

En mars 2024, le projet Neurolead est arrivé à son terme. A la demande du consortium, la BPI a acté la non-atteinte de certains des objectifs technico-économiques du projet, et a réduit de 80% le montant des avances remboursables dues par Theranexus au titre de ce programme.

Par conséquent les avances remboursables perçues depuis le début du projet (totalisant 2 751 k€ dont 705 k€ qui avaient déjà été reçus au 31 décembre 2023 et 2 037 k€ qui ont été reçus depuis cette date) :

- Pour 550 k€ demeurent des avances remboursables dont le remboursement sera étalé à partir du 31 Mars 2026 sur [3] ans selon un échéancier prédéfini ; et
- Pour 2 200 k€ sont transformées en subventions d'exploitation.

Les conséquences de cet évènement seront comptabilisées au premier semestre 2024 (la décision de la BPI étant intervenue après la clôture annuelle), et sont sans incidences sur les comptes annuels au 31 décembre 2023.

5. Notes sur les comptes

5.1 Subvention d'Exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 291 k€ au titre de l'année 2023. Avec 239 k€ versée par BPI France dans le cadre du projet PSPC Neurolead au titre de l'étape clé 2. Et une seconde partie de 52 k€ versée par l'ANR dans le cadre du projet NI2D développé en commun avec le CERMEP.

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Transfert de charge d'exploitation	19 543	19 543
Autres produits	2 803	17
Autres produits d'exploitation	22 346	19 559

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Achat d'études et prestations de recherche	3 802 528	2 765 590
Honoraires	504 204	425 232
Frais de voyage et déplacement, réception	68 230	79 208
Publicités	102 895	148 610
Divers	560 058	505 986
Autres achats et charges externes	5 037 916	3 924 626

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. L'augmentation du poste d'achats d'études et prestations de recherche est dû à la poursuite de l'essai clinique de phase I/II portant sur Batten-1, démarré au premier semestre 2022. Les patients ayant été recrutés progressivement au cours de l'année 2022, les dépenses 2022 sont inférieures à celles de 2023.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Salaire et traitement	1 726 118	2 157 202
Charges sociales	872 490	1 007 457
Charges de personnel	2 598 608	3 164 659

Les salaires et traitements ont significativement évolué entre 2022 et 2023. Cette baisse importante est due au départ de deux collaborateurs non encore remplacés, ainsi que la fin de contrats d'apprentissage et de stages.

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

En unités	31/12/2023	31/12/2022
Cadre	17	19
Non Cadre	1	1
Effectifs	18	20

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements	256 263	332 214
Dotations aux provisions	0	0
Reprises sur provisions pour risques et charges	0	(39 880)
Reprise sur dépréciations des immobilisations incorporelles	0	(771 181)
Total	256 263	(478 847)

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	78 387	76 207
Immobilisations corporelles	177 876	256 007
Dotations aux amortissements	256 263	332 214

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles correspondent en grande majorité à l'amortissement de matériel de laboratoire acheté dans le cadre du projet Neurolead. L'essentiel de ce matériel avait été acheté au début du projet Neurolead courant 2019 et amorti sur 4 ans et a donc terminé son amortissement courant 2023, d'où une charge d'amortissement moins élevée sur l'année 2023 que sur l'année précédente.

5.6 Résultat Financier

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Revenus de placements financiers	124 749	4 666
Reprise dépréciations financières	21 101	429 149
Différences positives de change	16 584	64 988
Autres produits financiers		
Total Produits financiers	162 434	498 803
Dotations dépréciations financières	(45 249)	(122 916)
Intérêts sur autres emprunts	(83 965)	(86 289)
Différences négatives de change	(19 336)	(30 594)
Autres charges financières		(417 656)
Total Charges financières	(148 550)	(657 455)
Résultat Financier	13 884	(158 652)

Le résultat financier au 31 décembre 2023 est en augmentation comparé à la même période en 2022. Cela est essentiellement dû aux intérêts générés par les placements de trésorerie, dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés que l'année précédente.

5.7 Résultat Exceptionnel

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total Produits exceptionnel		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(771 181)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total Charges exceptionnel		(771 181)
Résultat Exceptionnel	0	(771 181)

L'absence de résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 contraste avec le résultat exceptionnel en 2022 à la même période. Les charges exceptionnelles en 2022 ont été marquées par la mise au rebus des brevets THN suite à l'abandon du projet. Cette opération avait générée une perte exceptionnelle de 771 k€ au titre de l'année 2022.

5.8 Crédit d'impôt recherche

La majeure partie du produit d'impôt provient du crédit d'impôt recherche (CIR). Pour l'année 2023, le CIR a été calculé à hauteur de 785 k€, le calcul inclut la prise en compte des subventions et avances remboursables reçues dans le cadre de la validation de l'étape clé 3 du projet Neurolead. Le CIR était de 583 k€ pour l'année 2022.

5.9 Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2022			31/12/2022
Brevets	234 175		(226 091)	8 084
Licences	2 132 994	32 389	(861 401)	1 303 982
TOTAL1	2 367 169	32 389	(1 087 493)	1 312 066
Installations tec, mat et outillages Industriels	973 874	9 283		983 157
Matériel de bureau, informatique, mobilier	42 406	31 936		74 342
TOTAL 2	1 016 280	41 219	0	1 057 499
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	647 181	20 515	(417 656)	250 040
TOTAL 3	647 181	20 515	(417 656)	250 040
TOTAL GENERAL	4 030 631	94 124	(1 505 149)	2 619 605

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2023			31/12/2023
Brevets	8 084			8 084
Licences	1 303 982	39 781		1 343 763
TOTAL1	1 312 066	39 781	0	1 351 847
Installations tec, mat et outillages Industriels	983 157	183	(979)	982 361
Matériel de bureau, informatique, mobilier	74 342	3 643	(27 137)	50 849
TOTAL 2	1 057 499	3 827	(28 116)	1 033 210
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	250 040		(17 500)	232 540
TOTAL 3	250 040	0	(17 500)	232 540
TOTAL GENERAL	2 619 605	43 607	(45 616)	2 617 597

5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2022

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2022			31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 231 542	76 207	(1 087 492)	220 257
TOTAL 1	1 231 542	76 207	(1 087 492)	220 257
Installations tec, mat et outillages Industriels	570 315	244 760		815 075
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 846	11 247		38 093
TOTAL 2	597 161	256 007	0	853 168
TOTAL GENERAL	1 828 703	332 214	(1 087 492)	1 073 425

au 31/12/2023

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2023			31/12/2023
Immobilisations incorporelles	220 257	78 387		298 644
TOTAL 1	220 257	78 387	0	298 644
Installations tec, mat et outillages Industriels	815 075	162 473	(979)	976 569
Matériel de bureau, informatique, mobilier	38 093	15 586	(27 137)	26 543
TOTAL 2	853 168	178 059	(28 116)	1 003 111
TOTAL GENERAL	1 073 425	256 446	(28 116)	1 301 755

Certaines immobilisations totalement amorties sont sorties des actifs par le process de mise au rebut. Les mouvements comptables constatant ces opérations ont générés des reprises sur amortissement à hauteur de 28 k€.

5.11 Etat des provisions

Provisions sur les immobilisations financières :

au 31/12/2022

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2022			31/12/2022
Immobilisations financières	327 334	122 916	(429 149)	21 101
TOTAL GENERAL	327 334	122 916	(429 149)	21 101

au 31/12/2023

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2023			31/12/2023
Immobilisations financières	21 101	45 249	(21 101)	45 249
TOTAL GENERAL	21 101	45 249	(21 101)	45 249

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2022

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	137 372		137 372
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	4 770	4 770	
Organismes sociaux	1 593	1 593	
- Impôts sur les bénéfices	592 329	592 329	
- T.V. A	76 554	76 554	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	27 665	27 665	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	18 441	18 441	
Charges constatées d'avance	699 702	699 702	
TOTAL GENERAL	1 558 426	1 421 054	137 372

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 476 081	1 060 944	2 415 137	
Emprunts et dettes financières diverses	1 412 874	222 874	1 030 000	160 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	855 156	855 156		
Personnel	147 293	147 293		
Organismes sociaux	345 082	345 082		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	200	200		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	89 078	89 078		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	6 325 763	2 720 626	3 445 137	160 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 037 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 337 988			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	0			

au 31/12/2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	112 213		112 213
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	6 004	6 004	
- Impôts sur les bénéfices	784 569	784 569	
- T.V. A	84 562	84 562	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	26 894	26 894	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 753	4 753	
Charges constatées d'avance	155 628	155 628	
TOTAL GENERAL	1 174 624	1 062 410	112 213

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation. A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 415 137	854 419	1 560 718	
Emprunts et dettes financières diverses	1 227 884	327 884	900 000	
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 126 098	1 126 098		
Personnel	72 490	72 490		
Organismes sociaux	144 494	144 494		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 245	5 245		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	24 841	24 841		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	5 016 189	2 555 471	2 460 718	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	705 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 455 944			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	0	0

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	3 705 868	7 002 795
Disponibilités	1 198 866	2 104 819
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	4 904 735	9 107 613
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets	4 904 735	9 107 613

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

5.15 Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022
Prestations de services R&D	147 831	685 121
Charges liées au personnel		
Assurances et divers	7 797	14 152
Divers autres		430
TOTAL	155 628	699 702

Les charges constatées d'avance sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sur les prestations de R&D résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées (ou réalisées partiellement).

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 31 Décembre 2023, le capital social de la Société est fixé à 1 939 681 €. Il est divisé en 7 758 724 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 445 320 actions correspondant à :

1- BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>		
<i>Franck Mouthon</i>	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	-	-
Date d'expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	5,570
Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	3 588	156 343
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	95 292
BSA restants à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	1 794	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement (1)	3 588	-

(1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;

1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;

1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;

Les BSA pouvant l'être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité.

Par exception à ce qui précède, en cas de signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société, agissant seul(s) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) de la Société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d'exercice des BSA seront accélérés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.

En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSA pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :

au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;

dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSA,

étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSA.

(2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

A n'importe quel moment à partir de la date d'émission et ce pour une durée de deux ans

Chaque BSA donne droit à l'émission d'une action ordinaire nouvelle

2- BSPCE

	BSPCE 2016-1 (1)	BSPCE 2016-2	BSPCE 2016-3 (2)	BSPCE 2016-4	BSPCE 2017-1	BSPCE 2018-1	BSPCE 2018-2	BSPCE 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-avr-16	26-sept-17	20-juin-18	20-juin-18	20-juin-18
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-avr-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	17 952	7 176	17 944	53 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i>Franck Mouthon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-avr-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	-	-	-	2 242	4 800	3 200	-	-
BSPCE restants à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	4 488	1 794	4 486	11 218	295 200	4 800	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	-	7 176	11 960	35 904	295 200	4 800	2 000	2 000

(1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.

(2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3

2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 748 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020

L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.

(3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.

(4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « BSPCE ») :

Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.

En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :

dans le mois suivant la cessation par le titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;

dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSPCE,

étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

3- Attributions d'Actions Gratuites (AGA)

	AGA 2021	AGA 2022
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les Actions Gratuites	16-juin-21	22-juin-22
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les Actions Gratuites	16-déc-21	15-déc-22
Nombre maximum d'action gratuites autorisées	340 000	340 000
Nombre total d'action gratuites attribuées	45 000	46 200
<i>Dont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux*</i>		
<i>Franck Mouthon</i>	<i>6 900</i>	<i>6 900</i>
<i>Mathieu Charvériat</i>	<i>6 900</i>	<i>6 900</i>
Date de fin de période d'acquisition des actions gratuites	16-déc-21	15-déc-22
Date de fin de période de conservation minimum des actions gratuites	16-déc-23	15-déc-24
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 décembre 2022	-	-
Nombre d'actions gratuites annulées (du fait du départ avant la fin de la période d'acquisition)	1 200	-
Nombre total d'actions gratuites au 31 décembre 2022	43 800	46 200

5.18 Avances remboursables

En euros	31/12/2022	Augmentation	Remboursement	31/12/2023
BPI France ADI	550 021		(212 500)	337 521
BPI France PSPC « NEUROLEAD »	2 046 000	705 000		2 751 000
Total avances remboursables	2 596 021	705 000	(212 500)	3 088 521

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au		Durée	Taux
		31/12/2022	31/12/2023		
ORAs IRIS					
Emprunt SG 825K	825 000	103 125		4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BNP 850K	850 000	107 787		4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt CE 825K	825 000			4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BPI 800K€ Innovation - RDI	800 000	800 000	800 000	5 ans	0,92%
PGE - SG	850 000	850 000	639 340	6 ans	n/a
PGE - BNP	850 000	871 329	655 932	6 ans	n/a
PGE - CE	850 000	746 965	535 490	6 ans	n/a
PGE - BPI	850 000	796 875	584 375	6 ans	n/a
Emprunt BPI 350K€	350 000	52 500		8 ans	5,88%
Emprunt BPI 650K€	650 000	552 500	422 500	8 ans	4,06%
Intérêts courus		7 874	5 384	n/a	n/a
Total	7 700 000	4 888 955	3 643 021		

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2022

En euros	31/12/2022	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	690 292	690 292		
Factures non parvenues	164 864	164 864		
Fournisseurs et comptes rattachés	855 156	855 156		

au 31/12/2023

En euros	31/12/2023	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	544 090	544 090		
Factures non parvenues	551 691	551 691		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 095 781	1 095 781		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

1- Engagement de retraite :

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 97 k€ charges sociales comprises au 31 décembre 2022
- 118 k€ charges sociales comprises au 31 décembre 2023

2- Engagement de licence avec le la fondation Beyond Batten disease :

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten Disease Foundation' pour le candidat-médicament Batten-1 dans la maladie de Batten.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament Batten-1 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci. Theranexus planifie également la poursuite des recherches sur la plateforme NEUROLEAD de candidats-médicaments ciblant les formes neurologiques de maladies lysosomales.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de Batten-1 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

3- ACCORD DE CONSORTIUM AVEC LE CEA ET LE COLLEGE DE FRANCE ET SON FINANCEMENT PAR LA BPI (PLATEFORME SCIENTIFIQUE NEUROLEAD)

Début 2019, Theranexus a annoncé l'obtention du financement d'une nouvelle plateforme appelée Neurolead développée en partenariat avec le CEA et le Collège de France. Cette nouvelle génération de plateforme de découverte de candidats médicaments combine les dernières innovations en neurosciences et l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle adaptés projet par projet. Elle vise à généraliser et à systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques des interactions neurone-glie. Neurolead va également permettre d'optimiser le potentiel de valeur médicale des candidats médicaments, en intégrant l'identification et la qualification fine du besoin médical, dès leur conception et tout au long de leur développement.

Le financement de Neurolead par Bpifrance d'un total de plus de 6 M€ sera réparti entre Theranexus et les partenaires académiques. Les deux tiers de ce montant financeront directement les activités de Theranexus (pour partie sous forme de subventions et pour partie sous forme d'avances dont le remboursement est conditionné à la réussite du projet), le dernier tiers venant financer les activités des partenaires académiques (le CEA et le Collège de France) sur la plateforme. Actuellement, Theranexus poursuit ses activités de sélection et de caractérisation en précliniques des prochains candidats médicaments pouvant enrichir le portefeuille de projets cliniques de la société.

4- Loyers :

La Société a signé en avril 2022 un bail avec l'organisme public Vallée Sud pour la location de bureaux à Fontenay-aux-Roses. Ce bail a pris effet en juillet 2022. Ces bureaux sont situés à proximité du CEA de Fontenay-aux-Roses où étaient situés l'essentiel des bureaux de la Société et qui continue d'héberger le principal laboratoire de la Société dans le cadre d'un contrat de collaboration avec le CEA et le Collège de France (plateforme Neurolead). Le loyer annuel est de 123k€, pour une durée de 9 ans, avec une capacité de dénonciation triennale ajoutée à une capacité de dénonciation pour la Société avec un préavis de 3 mois.

Par ailleurs des locaux à la Lyon sont loués pour un montant non significatif (5k€ par an).

5- Banques : Garanties affectées à un engagement auprès des banques

Type	Devise	Montant
Contregarantie société cautionnement. Bnp	EUR	784 197
Assurance contrat garantie par l'état bnp	EUR	871 329
Intervention bpifrance financement	EUR	340 000
Total		1 995 526

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022 est de 537 164 €. La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023 est de 418 902 €

5.24 Honoraires

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires des commissaires aux comptes (Ernst & Young)	80 918	76 659
Honoraires autres	423 286	348 573
Totaux	504 204	425 232

Les honoraires correspondants à la mission des commissaires aux comptes au titre de l'année 2023 s'élèvent 81 k€ contre 77 k€ au 31 décembre 2022. Les autres honoraires sont entre autres composés des frais juridiques liées aux travaux sur la propriété intellectuelle ainsi des frais juridiques associés à la mise en conformité et aux suivis des contrats commerciaux et sociaux.

5.25 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.